
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 9 janvier 2017

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 3)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 3)
<i>Appel nominal</i>	(p. 3)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la Commission permanente du 21 novembre 2016	(p. 4)
N°CP-2017-1370 <i>Equipement, aménagements légers d'espaces extérieurs et collecte, traitement de dépôts sauvages de déchets sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 4)
N°CP-2017-1371 <i>Garantie d'emprunt accordée à la Fondation Dorothée Petit auprès de la Caisse française de financement local - Décision modificative à la décision du Conseil général du Rhône n°CP-075-05 du 5 octobre 2007 -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1372 <i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1373 <i>Transfert des garanties d'emprunts accordées dans le cadre de la création de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1374 <i>Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès d'Arkéa -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1375 <i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1376 <i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1377 <i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1378 <i>Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1379 <i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1380 <i>Garanties d'emprunts accordées dans le cadre d'un contrat de prêt global à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 5)

N°CP-2017-1381	<i>Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1382	<i>Lyon 1er - Réhabilitation des réseaux d'assainissement - Quai de la Pêcherie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 7)
N°CP-2017-1383	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 54, rue de la Paix et appartenant à M. et Mme Yannick Tsakpinis -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1384	<i>Marcy l'Etoile - Voirie - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 239, chemin du Stade et appartenant à la Commune -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1385	<i>Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées avenue de l'Europe et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1386	<i>Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 17ème rue Cité Berliet, et appartenant à l'Association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI) 69 -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1387	<i>Solaize - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées rue de la Charrière - Domaine des Eparviers et appartenant à la société Ytem Aménagement ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1388	<i>Collonges au Mont d'Or - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la Commune suite à préemption avec préfinancement, d'un ensemble immobilier situé 5, rue Pierre Termier -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1389	<i>Saint Priest - Plan de cession du patrimoine - Cession, à la société Clé en main construction (CMC), de 2 parcelles de terrain situées chemin du Lortaret - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n°CP-2015-0481 du 12 octobre 2015 -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1390	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Cession à titre onéreux à la Commune, suite à préemption avec préfinancement d'un immeuble (terrain et bâti) situé 61, rue Emile Zola et 2, rue du Lycée -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1391	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession à titre onéreux à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de 2 parcelles de terrain nu constituant le sol de l'ex-impasse de l'Etoile -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1392	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession par annuités à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de terrains bâtis et lots de copropriétés situés rue Léon Chomel, Cours Emile Zola et rue Jean Bourgey -</i>	(p. 8)
N°CP-2017-1393	<i>Sathonay Camp - Equipement public - Aménagement du Ruisseau du Ravin - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain situées lieu-dit Aux grandes vignes et appartenant à l'Association diocésaine Belley-Ars - Institution d'une servitude de passage - Décision modificative à la décision n°CP-2016-1219 du 10 octobre 2016 -</i>	(p. 9)
N°CP-2017-1394	<i>Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges -</i>	(p. 10)
N°CP-2017-1395	<i>Saint Fons - Vénissieux - Projet les collèges du futur - Demande de subvention à la Préfecture du Rhône pour les collèges Elsa Triolet à Venissieux et Alain à Saint Fons -</i>	(p. 10)
N°CP-2017-1396	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 octobre 2016 -</i>	(p. 10)
N°CP-2017-1397	<i>Meyzieu - Restructuration du collège Evariste Galois - Mission de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer la modification n°3 du marché -</i>	(p. 10)
N°CP-2017-1398	<i>Lyon 1er - Lyon 6° - Lyon 7° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2016 - Attribution de subventions aux bailleurs pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 5)
N°CP-2017-1399	<i>Villeurbanne - Carré de soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie - Lot n°8 : travaux - Autorisation de signer un marché de travaux mobiliers, aires de jeux et serrurerie à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 11)

N°CP-2017-1400	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques non captifs et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds du parc de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer la modification n° 1 au marché public -</i>	(p. 4)
N°CP-2017-1401	<i>Solaize - Requalification des voiries du centre - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 11)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président**

Le lundi 9 janvier 2017 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 30 décembre 2016 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons commencer notre séance. Je vous propose, comme de coutume, de désigner monsieur Damien Berthilier pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Auparavant, évidemment, je voudrais vous souhaiter tous mes vœux pour cette nouvelle année. Cela va être une année intéressante, en tout cas où il va se passer à mon avis un certain nombre de choses. Je pense que, sur le plan de la Métropole, les choses iront bien car la dynamique que connaît aujourd'hui notre Métropole est absolument extraordinaire de tous les points de vue, que ce soit d'un point de vue économique ou d'un point de vue de grands projets mais également de l'aménagement de tous les projets qui sont chers à celles et ceux qui sont ici puisqu'on rentre maintenant dans une période de réalisation. Donc, les choses vont beaucoup avancer.

Je vous souhaite évidemment, sur le plan personnel, une très très bonne année puis on va essayer de continuer à travailler ensemble, on va avoir plein de choses à réaliser : signer les contrats avec chaque commune, continuer à veiller aux marges de manœuvre. Bref, une année qui ne devrait pas manquer de mouvement.

Voilà, mes chers collègues. Monsieur Damien Berthilier, vous pouvez procéder à l'appel nominal.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Merci monsieur le Président et tous les vœux du secrétariat de séance, fonction essentielle de notre assemblée, que je m'honorerai de remplir cette année.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Damien Berthilier pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Monsieur Berthilier vous avez la parole.

(Monsieur Damien Berthilier est désigné et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano, Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Frih, MM. Vesco (pouvoir à Mme Brugnera), Bernard (pouvoir à M. Képénékian).

Absents non excusés : M. Barge.

Membres invités

Présents : MM. Devinaz, Gouverneyre et Longueval

Absents non excusés : MM. Chabrier, Lebuhotel et Mme Runel

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

**Adoption du procès-verbal
de la Commission permanente du 21 novembre 2016**

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 21 novembre 2016. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° CP-2017-1400 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques non captifs et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds du parc de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer la modification n°1 au marché public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte le dossier n°CP-2017-1400. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'un dossier relatif à la réparation de véhicules poids lourds du parc de la Communauté urbaine de Lyon qui a besoin de renouveler ses marchés de pièces détachées. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ladite modification de ce marché public.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° CP-2017-1370 - Equipement, aménagements légers d'espaces extérieurs et collecte, traitement de dépôts sauvages de déchets sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles rapporte le dossier n°CP-2017-1370. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Il s'agit d'une décision portant sur la suite du dispositif des brigades vertes avec un changement de méthode pour des raisons explicitées dans la décision. Nous sommes passés d'une subvention à l'association Rhône insertion environnement (RIE) à un marché réservé aux structures d'insertion par activité économique. La commission permanente d'appel d'offres s'est réunie le 18 novembre 2016 et a choisi, pour les différents lots, le lot n°1 pour l'entretien, l'équipement et les aménagements légers d'espaces extérieurs sur le territoire de la Métropole de Lyon ; association Rhône insertion environnement, et le lot n°2 pour la collecte et le traitement de dépôts sauvages de déchets (hors déchets dangereux nécessitant un traitement particulier) sur le territoire de la Métropole de Lyon ; association Rhône insertion environnement.

Pour le lot n°1, les montants minimum sont de 1 800 000 € HT, soit 2 160 000 € TTC, et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC, pour une durée ferme de 3 ans, et pour le lot n°2, les montants minimum sont de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC, et maximum de 300 000 € HT et non TTC, il y a une erreur dans la décision, soit 360 000 € TTC, pour une durée ferme de 3 ans.

Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande pour la mise en œuvre de l'action suivante.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° CP-2017-1371 - Garantie d'emprunt accordée à la Fondation Dorothee Petit auprès de la Caisse française de financement local - Décision modificative à la décision du Conseil général du Rhône n°CP-075-05 du 5 octobre 2007 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1372 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1373 - Transfert des garanties d'emprunts accordées dans le cadre de la création de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1374 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès d'Arkéa - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1375 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF Sud-est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1376 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Semcoda auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1377 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1378 - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1379 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1380 - Garanties d'emprunts accordées dans le cadre d'un contrat de prêt global à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1381 - Garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2017-1398 - Lyon 1er - Lyon 6° - Lyon 7° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2016 - Attribution de subventions aux bailleurs pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n°CP-2017-1371 à CP-2017-1381. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci, monsieur le Président et bonjour à toutes et à tous. J'ai 11 décisions de garanties d'emprunts à vous présenter. 9 dossiers qui portent sur l'attribution de nouvelles garanties concernant 538 logements pour un montant total garanti de 31 087 139 €.

Le dossier n°CP-2017-1372 porte sur les garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat pour diverses opérations :

- la réhabilitation de 196 logements rue Clouzot à Villeurbanne, de 51 logements rue Feuillat à Lyon 3° et de parkings rue Maurice Bellemain et avenue Buyer à Lyon 5°;
- l'acquisition en VEFA de 9 logements rue Paul Bert à Lyon 3°;
- l'acquisition-amélioration de 68 logements toujours à Lyon 3°.

Pour ces différentes opérations, le montant total garanti est de 4 427 101 €.

J'ai ensuite 2 dossiers de garanties d'emprunts au bénéfice de SA d'HLM Société française d'habitations économiques (SFHE) pour la construction de logements rue Salengro à Vaulx en Velin.

Le dossier n°CP-2017-1374 pour la construction de 15 logements et un prêt souscrit auprès d'Arkéa pour un montant total garanti de 1 660 130 €.

Le dossier n°CP-2017-1377 pour la construction de 20 logements et un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total garanti de 1 665 150 €.

Le dossier n°CP-2017-1375 porte sur des garanties d'emprunts accordées au bénéfice de la SA d'HLM ICF Sud-est Méditerranée pour l'acquisition en VEFA de 35 logements rue Eugène Varlin à Vénissieux et de 29 logements 1, passage de l'avenir à Vénissieux pour un montant total garanti de 5 747 646 €.

Le dossier n°CP-2017-1376 porte sur des garanties d'emprunts accordées au profit de la SA d'HLM Semcoda pour l'acquisition en usufruit locative de 31 logements PLS à Ecully pour un montant total garanti de 2 697 475 €.

Le dossier n°CP-2017-1378 porte sur des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 12 logements chemin des Ferratières à Charly pour un montant total garanti de 790 182 €.

Le dossier n°CP-2017-1379 porte sur diverses opérations réalisées par l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat pour l'acquisition en VEFA de 35 logements à Meyzieu et de 8 à Ecully et l'acquisition-amélioration de 18 logements 2, rue de la Ruche à Lyon 3° et l'acquisition en usufruit locative de 7 logements PLS rue Baraban à Lyon 3° pour un montant total garanti de 5 355 706 €.

Le dossier n°CP-2017-1380 porte sur des garanties d'emprunts accordées dans le cadre d'un contrat de prêt global à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat pour diverses opérations situées à Lyon 3°, 8° et 9° pour un montant total garanti de 8 616 849 €.

Le dossier n°CP-2017-1381 porte sur une garantie d'emprunt accordée à la SCA Foncière d'habitat et humanisme pour une opération d'acquisition-amélioration de 4 logements 2, cours Tolstoï à Villeurbanne pour un montant total garanti de 127 500 €.

Il me reste encore 2 dossiers à vous présenter.

Le dossier n°CP-2017-1371 porte sur une garantie d'emprunt accordée à la Fondation Dorothée Petit pour une décision modificative à la décision du Conseil général du Rhône n°CP-075-05 du 5 octobre 2007 pour la restructuration et l'extension de sa maison de retraite à Irigny. La Fondation Dorothée Petit ayant renégocié cet emprunt auprès de la Caisse française de financement local, la présente décision modificative vise à prendre acte de cette renégociation. Le montant total garanti s'élève à 920 516,06 €.

Enfin, le dossier n°CP-2017-1373 est purement technique et sa somme est très importante, vous allez le voir. Il s'agit d'acter, par une décision ad'hoc, le transfert à la Métropole des garanties d'emprunts accordées par le Département pour les emprunts contractés par l'ex OPAC du Rhône auprès de la Caisse des dépôts et consignations, sur le patrimoine qui a depuis été repris par l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat. Le montant total garanti au 1er janvier 2016 s'élève à 407 771 856,35 €. Je signale que ce montant-là avait déjà été pris en compte dans le bilan des garanties d'emprunts que nous vous avons présenté sur l'année 2015.

J'en ai terminé pour les dossiers me concernant.

Monsieur Michel Le Faou souhaitait que je rapporte à sa place un dossier qu'il ne peut rapporter puisqu'il est administrateur d'un certain nombre d'offices d'HLM. Je le fais tout de suite. Il s'agit du dossier n° CP-2017-1398 qui porte sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la pierre à différents bailleurs dont la SACVL, l'Est Métropole habitat, le Grand Lyon habitat, l'ADOMA et la SOLLAR pour un montant de 1 145 000 €. C'est un montant qui est différent de celui que vous avez dans la décision. Il y a une note au rapporteur qui est déposée sur les pupitres, que je vous communique :

- Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Il est proposé à la Commission permanente, etc.", il convient de lire :

. "1 145 000 €"

au lieu de :

. "1 366 000 €"

- Dans le 1°- **Approuve** et le 3°- **Le montant** du dispositif, il convient de lire :

. "1 145 000 €"

au lieu de :

. "1 366 000 €"

- Dans le tableau figurant en annexe, il convient de lire :

. pour l'opération "SOLLAR - 2 impasse Vauzelle à Lyon 1er" : "52 000,00 €" au lieu de "92 000,00 €",

. pour l'opération "ADOMA - 39 rue Edouard Vaillant à Villeurbanne" : "30 000,00 €" au lieu de "90 000,00 €",

. pour l'opération "Est Métropole habitat - 51 rue Edouard Vaillant à Villeurbanne" : "142 000,00 € au lieu de "263 000,00 €".

. pour "TOTAL DELEGATION" et "**TOTAL GENERAL**" : "1 145 000 €" au lieu de "1 366 000 €".

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°CP-2017-1372 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Martial PASSI, Président de Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n°CP-2017-1373 et CP-2017-1380 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de Batigère, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°CP-2017-1378 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de Sollar, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°CP-2017-1398 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Jean-Luc DA PASSANO, Président du conseil d'administration de la Fondation Dorothée Petit, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°CP-2017-1371 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, représentant de la Ville de Lyon au sein de la SACVL et délégué de la Métropole de Lyon au sein des OPH Lyon Métropole habitat, Grand Lyon habitat et Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n°CP-2017-1398 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2017-1382 - Lyon 1er - Réhabilitation des réseaux d'assainissement - Quai de la Pêcherie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte le dossier n°CP-2017-1382. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier n°CP-2017-1382 à Lyon 1er concerne la réhabilitation des réseaux d'assainissement, quai de la Pêcherie. Il s'agit d'une autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée. L'offre qui a été jugée économiquement la plus avantageuse est le groupement d'entreprises STRACCHI-POLEN' pour un montant de 797 342,37 € HT. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2017-1383 - Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 54, rue de la Paix et appartenant à M. et Mme Yannick Tsakpinis - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1384 - Marcy l'Etoile - Voirie - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 239, chemin du Stade et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1385 - Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées avenue de l'Europe et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1386 - Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 17ème rue Cité Berliet, et appartenant à l'Association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales (ADAPEI) 69 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1387 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées rue de la Charrière - Domaine des Eparviers et appartenant à la société Ytem Aménagement ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1388 - Collonges au Mont d'Or - Habitat et logement social - Cession, à titre onéreux, à la Commune suite à préemption avec préfinancement, d'un ensemble immobilier situé 5, rue Pierre Termier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1389 - Saint Priest - Plan de cession du patrimoine - Cession, à la société Clé en main construction (CMC), de 2 parcelles de terrain situées chemin du Lortaret - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n°CP-2015-0481 du 12 octobre 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1390 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Cession à titre onéreux à la Commune, suite à préemption avec préfinancement d'un immeuble (terrain et bâti) situé 61, rue Emile Zola et 2, rue du Lycée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1391 - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession à titre onéreux à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de 2 parcelles de terrain nu constituant le sol de l'ex-impasse de l'Etoile - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1392 - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession par annuités à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de terrains bâtis et lots de copropriétés situés rue Léon Chomel, Cours Emile Zola et rue Jean Bourgey - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2017-1393 - Sathonay Camp - Equipement public - Aménagement du Ruisseau du Ravin - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain situées lieu-dit Aux grandes vignes et appartenant à l'Association diocésaine Belley-Ars - Institution d'une servitude de passage - Décision modificative à la décision n°CP-2016-1219 du 10 octobre 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n°CP-2017-1383 à CP-2017-1393. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Oui, monsieur le Président et chers collègues, seulement 11 dossiers pour cette Commission permanente.

Les dossiers n°CP-2017-1383, CP-2017-1385 et CP-2017-1386 concernent respectivement les Communes de Cailloux sur Fontaines, Rillieux la Pape et Saint Priest. Il s'agit d'opérations de voirie de proximité, avec un total de surfaces acquises de 3 063 mètres carrés pour une dépense de 3 157 €.

Le dossier n°CP-2017-1384 à Marcy l'Etoile concerne la création d'une voie nouvelle avenue des Alpes, 3^e phase. C'est l'achat de 8 345 mètres carrés d'un terrain nu pour un montant de 210 000 €, dans le cadre des opérations individualisées.

Le dossier n°CP-2017-1387 à Solaize concerne la voie nouvelle VN 25 pour un achat de terrain de 1 843 mètres carrés pour un montant de 0 €.

Le total de ces opérations individualisées représente 10 188 mètres carrés acquis pour un total de 110 000 €.

Le dossier n°CP-2017-1393 à Sathonay Camp concerne l'aménagement du Ruisseau du Ravin, des acquisitions et des créations de servitudes de passage pour une surface de 705 mètres carrés et pour un montant de 938 €.

J'en ai terminé pour les acquisitions.

Pour les cessions, le dossier n°CP-2017-1388 à Collonges au Mont d'Or concerne une revente, suite à une préemption avec préfinancement pour une opération de logement social. Il s'agit d'un terrain de 4 333 mètres carrés comportant 2 maisons dont le montant de la vente est de 1 360 000 €.

Le dossier n°CP-2017-1389 à Saint Priest concerne un plan de cession pour l'économie. Il s'agit d'une décision modificative pour un changement de programme pour une surface cédée de 4 794 mètres carrés sur un terrain nu pour un montant de 387 780 €.

Le dossier n°CP-2017-1390 à Vaulx en Velin concerne une cession pour le développement urbain. Il s'agit d'une revente aussi suite à une préemption avec préfinancement rue Emile Zola pour une surface de 3 000 mètres carrés. Il s'agit d'un terrain plus un hôtel pour un montant total de 1 683 000 € TTC.

Le dossier n°CP-2017-1391 à Villeurbanne concerne une cession suite à un déclassement de l'impasse de l'Etoile de 174 mètres carrés pour un montant de 11 484 € TTC.

Et enfin une cession importante pour le dossier n°CP-2017-1392 à Villeurbanne. Il s'agit de vendre à la SERL des terrains pour la réalisation de la ZAC Gratte-Ciel nord. Il s'agit d'une cession par annuités dont 6 de 2007 à 2022 qui sont des terrains qui avaient été acquis dès le début des années 2000. Il s'agit de terrains et d'immeubles pour un montant de 17 611 620 € TTC.

Le total global des cessions représente 21 053 884 €.

Je rappelle les objectifs de l'année 2017 pour le plan de cession qui s'élèvent à 5 500 000 €. Aujourd'hui, le plan de cession 2017 avec la vente du terrain cité dans le dossier n°CP-2017-1389 s'élève à 387 780 €.

J'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2017-1394 - Collèges publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos rapporte le dossier n°CP-2017-1394. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Merci monsieur le Président, nous avons là un dossier qui concerne la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges. Nous avons 8 nouvelles nominations. Voilà, pour cette décision, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° CP-2017-1395 - Saint Fons - Vénissieux - Projet les collèges du futur - Demande de subvention à la Préfecture du Rhône pour les collèges Elsa Triolet à Vénissieux et Alain à Saint Fons - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n°CP-2017-1395. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, voici un dossier qui concerne l'obtention d'une subvention d'Etat liée à la Préfecture du Rhône pour une démarche d'innovation ouverte que nous souhaitons appliquer à l'évolution potentielle, voire souhaitée des pratiques éducatives au sein des collèges. Nous profitons notamment du fait que 2 collèges Alain à Saint Fons et Elsa Triolet à Vénissieux vont connaître d'importants travaux de restructuration pour engager cette initiative de démarche d'innovation ouverte que nous maîtrisons bien, pour l'avoir déjà appliquée à la gare Saint Paul. Cette démarche s'appelle Remix. Elle consiste à réunir une centaine de personnes aux profils très variés : chercheurs, enseignants, start-up, designers ou parents pour imaginer le collège de demain. Et l'Edumix qui est le nom de cette initiative aura lieu les 10, 11 et 12 février. L'Etat est prêt à soutenir notre démarche à hauteur de 25 000 € pour un budget global de 37 000 € environ et ce projet est évidemment suivi par monsieur Damien Berthilier. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2017-1396 - Compte-rendu des déplacements autorisés - Période du 1er au 31 octobre 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2017-1397 - Meyzieu - Restructuration du collège Evariste Galois - Mission de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer la modification n°3 du marché - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte les dossiers n°CP-2017-1396 et CP-2017-1397. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président, 2 dossiers ce matin.

Le dossier n°CP-2017-1396 prend acte des déplacements autorisés sur la période du 1er au 31 octobre 2016.

Le dossier n°CP-2017-1397 à Meyzieu a pour objectif d'autoriser la signature de la modification n°3 au marché public de travaux pour la restructuration du collège Evariste Galois avec un groupement d'entreprises, modification qui concerne la mission de maîtrise d'œuvre des travaux supplémentaires de désamiantage et de reprise des sols ayant été effectués. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N°CP-2017-1399 - Villeurbanne - Carré de soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne la Soie - Lot n°8 : travaux - Autorisation de signer un marché de travaux mobilier, aires de jeux et serrurerie à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte le dossier n°CP-2017-1399. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Ce dossier concerne la ZAC Villeurbanne la Soie à Villeurbanne, et en l'occurrence, il s'agit ici d'attribuer un lot qui avait été déclaré infructueux, suite à une procédure de consultation. Cette procédure a été relancée. Il s'agit du lot n°8 pour des aménagements en terme de mobiliers, d'aires de jeux et de serrurerie attribués à la société Tarvel pour un montant de 351 251,25 € HT. Il vous est proposé d'approuver ce choix de prestataire.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2017-1401 - Solaize - Requalification des voiries du centre - Travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte le dossier n°CP-2017-1401. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Oui, monsieur le Président et chers collègues, le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie et de réseaux divers ayant pour objet la requalification des voiries du centre à Solaize. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Le présent marché intègre les clauses d'insertion sociale. Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur a choisi l'offre de l'entreprise Eiffage Route Centre Est pour un montant de 686 092,73 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

M. LE PRESIDENT : Eh bien, mes chers collègues, nous en avons terminé.

La séance est levée à 11 heures.

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 13 février 2017

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb

Damien Berthilier
